



## Conseils en cas d'inondation

### Les bons réflexes !

Ce qu'il faut faire :



› Mettez-vous à l'abri : montez ou surélevez les meubles, montez à l'étage sans utiliser l'ascenseur.



› Fermez tout : Fermez portes, fenêtres et aérations.



› Fermez le gaz et l'électricité. Mettez les produits toxiques au sec.



› Ecoutez la radio : France Bleu Hérault - 101.1

 **INFORMATION EN TEMPS RÉEL**  
Vous pouvez également télécharger l'application gratuite mypredict pour être informés en temps réel en cas de risque inondation.  
[www.predictservices.com/particuliers.html](http://www.predictservices.com/particuliers.html)



 **LA TÉLÉALERTE FACILE À LIRE ET À COMPRENDRE (FALC) :**  
Pour recevoir par téléphone les informations et instructions à suivre en cas de problème, comme une inondation ou un incendie, vous devez vous inscrire à la Mairie de Grabels.

Directeur Publication : Le Maire de Grabels  
Comité de rédaction et réalisation : Service Communication  
Crédits photos : Mairie de Grabels - Montpellier Méditerranée Métropole  
Imprimeur : IMPACT (St-Gély-du-Fesc)  
4 500 exemplaires - Octobre 2019

Mairie de Grabels - 1, place Jean Jaurès  
34790 Grabels - Tél. : 04 67 10 41 00  
mairie@ville-grabels.fr  
[www.ville-grabels.fr](http://www.ville-grabels.fr)



### À SAVOIR

La commune s'est dotée de moyens précis d'anticipation des phénomènes générateurs d'inondations :

- › En cas de risque précis d'inondation la commune diffuse des messages d'information et d'alerte via le téléphone (fixe ou mobile) grâce au système de **Télé-Alerte**.
- › La Commune est abonnée aux services météorologiques de **PREDICT** (service local de Météo) qui permet de suivre l'évolution des prédictions météorologiques en temps réel.
- › site internet du ministère : [www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr)

## Savoir reconnaître une alerte

En cas d'évènement grave, l'alerte peut être donnée par différents moyens :

› **LA SIRÈNE** : installée sur l'ancienne cave coopérative de la place Jean Jaurès en 2014, un test de la sirène est effectué tous les premiers mercredis du mois à 12h15.

› **LES MESSAGES DIFFUSÉS PAR LA TÉLÉ-ALERTE** : ce dispositif a été mis en place en 2012 et permet de diffuser un message par téléphone à toutes les personnes inscrites. Ce service est gratuit. Pour s'inscrire, vous pouvez récupérer le formulaire à l'accueil de la Mairie ou le télécharger sur le site internet de la Commune : [www.ville-grabels.fr](http://www.ville-grabels.fr)

› **MESSAGES SUR LES DEUX PANNEAUX D'INFORMATION LUMINEUX** situés route de Montpellier et rue Gaston Planté à la Valsière.

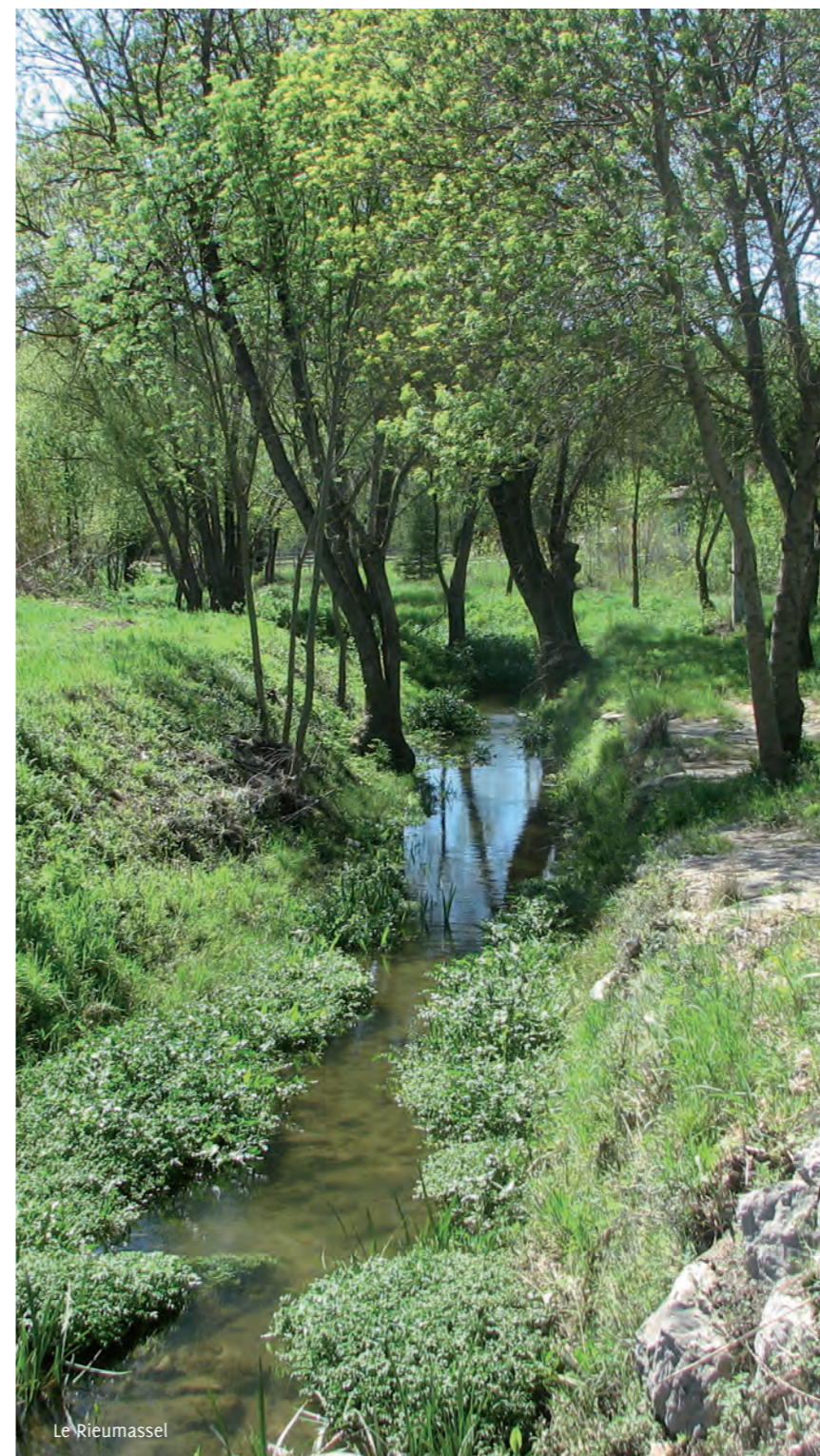
› **RADIO** : France Bleu Hérault (101.1)

› **TÉLÉVISION** : France 3 Languedoc-Roussillon.



## INFORMATION SUR LES AMÉNAGEMENTS

OCTOBRE 2019



## PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION À GRABELS : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

**D**epuis 2014, la Commune et la Métropole sont à pied d'œuvre pour obtenir le plus rapidement possible les aménagements nécessaires à la protection des Grabellois et de leurs biens contre les inondations.

Un parcours administratif, comprenant différents paliers à franchir et plusieurs études à diligenter, a permis d'obtenir la validation du programme d'action de prévention des inondations, ultime niveau qui permet de débloquer le financement et donc la mise en route des travaux.

La mobilisation des acteurs concernés à Grabels, élus, riverains, Métropole, SYBLE, associations, etc., a été si forte que le travail préalable de documentation et de concertation a été rapide.

En effet, la fin des travaux d'aménagement est annoncée pour 2021, soit 7 ans après la crue centennale. Or, ce type d'opération peut facilement durer une quinzaine d'années, 18 ans pour notre voisin Lattes par exemple.

Ce document d'information a pour vocation de partager le calendrier opérationnel des aménagements en cours de réalisation avec les habitants de Grabels.



## Des inondations en 2014

### jusqu'aux aménagements finaux en 2021



Grabels, inondations en 2014

## LA PRÉVENTION DES INONDATIONS EN FRANCE

Différentes actions sont établies par l'Etat et portées par les collectivités territoriales ou leurs groupements à travers le **Programme d'actions de prévention contre les inondations (PAPI2)**.

## DES CRUES EXCEPTIONNELLES

**Des crues majeures**, dépassant les hypothèses les plus défavorables jusque-là prises en compte, ont touché Grabels en septembre et octobre 2014, causant d'importants dégâts sur des secteurs qui n'avaient jamais été inondés et non pris en compte dans le programme des aménagements retenus au PAPI2.

## LES RÉPONSES APPORTÉES

Pour répondre au questionnement de la population riveraine et des Maires des communes concernées, la Métropole de Montpellier a fait réaliser des études hydrauliques en 2015,

## LE CALENDRIER

- 7 octobre 2014 : crue centennale
- 2015 : études hydrauliques justifiant la demande d'un avenant au PAPI2
- 2016 : validation de l'avenant au PAPI2 et approbation du projet
- 2017 - 2018 : études définissant la nature précise des travaux à engager
- 2019 : acquisitions foncières, préparation des travaux
- 2020 : travaux d'agrandissement du bassin de rétention
- 2021 : élargissement du lit du Rieumassel par endroits

pour examiner les possibilités de diminuer les répercussions des crues sur les zones rudement touchées. Il en est ressorti que des aménagements sont possibles, qui ont fait l'objet d'un avenant au PAPI2 pour pouvoir être financés et réalisés dans les meilleurs délais. Cet avenant concerne Grabels et Juviac, communes les plus durement touchées par les crues de l'automne 2014. Le Comité d'agrément Rhône Méditerranée a donné un avis favorable pour que l'avenant soit présenté à la Commission Mixte Inondation. Cette instance décisionnaire a labellisé l'avenant au PAPI2 le 15 décembre 2016. Après 2 années de démarches, les aménagements proposés pour protéger la Commune sont autorisés et leur financement est débloqué.

## QUELS AMÉNAGEMENTS ?

Il s'agit d'augmenter le volume de rétention du « bassin G », d'élargir le lit du Rieumassel par endroits et d'orienter les écoulements sur le Redonnel.



Travaux sur le Redonnel

La maîtrise d'œuvre de ces aménagements a été confiée à la Métropole. L'année 2019 est consacrée à la finalisation des études de conception, au dépôt des dossiers réglementaires et aux acquisitions foncières à l'amiable.

Une enquête publique est prévue début 2020 et les travaux commenceront au second semestre 2020, pour se poursuivre sur toute l'année 2021.

La municipalité suit attentivement les démarches et accompagne les citoyens concernés.

Ces aménagements terminés, une étape décisive dans la protection du territoire de Grabels et de ses habitants aura été réalisée.



Le moulin de la Grave détruit en 2016



En aval de la Soucarède

Pour permettre les travaux, la Commune a acquis (grâce au « fonds Barnier ») puis détruit le Moulin de la Grave et le Mazet de la Soucarède, transformés depuis en jardins.

## Quel type d'inondation

### à Grabels ?

Sur notre territoire, on distingue deux types d'inondation : la crue et le débordement de cours d'eau et le ruissellement urbain dans tous les secteurs y compris la Valsière.

Ces différents types d'inondation peuvent être liés entre eux : le ruissellement contribue au débordement des cours d'eau. Un débordement de cours d'eau peut causer une remontée de nappe phréatique (nappe alluviale).

À l'origine de ces phénomènes se trouve un aléa météorologique. À Grabels, ce sont les fortes pluies en intensité ou en durée qui sont à l'origine du ruissellement et des crues.

Les inondations peuvent faire l'objet d'effets aggravants. L'état très sec des sols à la fin de l'été peut intensifier le phénomène de ruissellement. Un autre effet aggravant est la vulnérabilité du bâti (fragilité de la construction vis à vis de l'inondation, absence d'étage, etc.).

## QUELS AMÉNAGEMENTS POUR RÉDUIRE LE RISQUE INONDATION ?



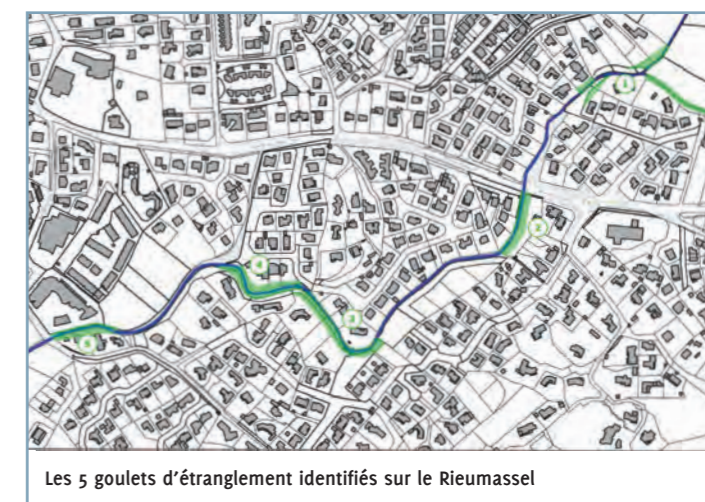
Construction du « bassin G » en 2009

Le bassin de rétention de l'arbre blanc, dit « bassin G », sera agrandi. La compensation de ce bassin passera de 27 500 à 160 000 m<sup>3</sup>. Cet aménagement préserve cette zone humide classée de tout terrassement.

Les services de la Métropole ont prévu de déconstruire le barrage pour le reconstruire.

Réalisé en 2009, il a déjà bénéficié de travaux de confortement rendus nécessaires par les épisodes de 2014.

5 goulets d'étranglement sont identifiés sur le Rieumassel en aval du « bassin G », entre la confluence avec le Redonnel à l'amont et le pont des écoles à l'aval.



Les 5 goulets d'étranglement identifiés sur le Rieumassel

Des travaux de recalibrage et de création d'un merlon (talus) sont prévus le long du Redonnel pour orienter les écoulements. Pour cela des acquisitions foncières sont nécessaires, des segments de parcelles (jardins de particuliers) sont rachetés par la Métropole et vont être aménagés. Une habitation a été acquise pour être détruite.



En 2019, destruction d'une maison en bordure du Rieumassel pour réaliser les travaux de suppression d'un goulet d'étranglement. Crédit : 3M/DEA/RPI/MOA-GEMAPI

Les enjeux écologiques liés aux arbres-gîtes, présents au niveau de la retenue et sur l'aval de la zone d'étude sont pris en compte dans le projet d'aménagement.

## URBANISME

### DES RÈGLES D'URBANISME ADAPTÉES

La Mairie de Grabels demande l'avis des services de l'Etat (DDTM) au titre du risque inondation et de la Métropole au titre du risque de ruissellement urbain pour accompagner les demandes de permis de construire.

Toute la commune est couverte par un schéma d'assainissement pluvial, obtenu par le biais d'un porter à connaissance, qui conditionne les règles de construction.

## TOUS AU SEC

La Municipalité soutient la demande de l'association « Tous au sec » qui veut modifier la loi pour que les dispositions environnementales prennent le dessus sur les droits à construire.